

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20130308-201318-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2013 Publication : 12/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de MIle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES: Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

OBJET: HOTEL D'ENTREPRISES - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNIONS BAT 26 - CAUTION- FORFAIT FRAIS DE CHAUFFAGE - CONVENTION MISE A DISPOSITION-

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis des membres du Comité de pilotage «Hôtel d'entreprises», réuni le 22 Janvier 2013 à 14 heures,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre BULTEL, Vice Président, chargé de l'Economie,

Après délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de mettre gracieusement à disposition la salle de réunions de l'Hôtel d'entreprises à toute association à but non lucratif et à tout organisme participant à l'animation de cette structure et dont le but est l'aide à la création d'entreprise,
- **DECIDE** d'instaurer une caution d'un montant de 500 € dont tout utilisateur devra s'acquitter au moment de la signature de la convention de mise à disposition de la salle,
- DECIDE d'instaurer un forfait de 50 € correspondant aux charges de chauffage, d'électricité et d'entretien de la salle pour tout utilisateur à but lucratif,
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de cette salle qui lui est présentée,
- AUTORISE le Président à procéder à sa signature

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> Le Président, M. Michel LANFRANCHI.

